

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 14 janvier 2019**

Présents : M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M. A. GUILLOTEAU, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD

Excusés :

Mme M. DEVANNE	Procuration à	M JC MARCHAND
M M. PRAUD	"	Mme A. CLAIN-METIER
M F. RABAUD	"	M C. PREAU
Mme J. FERCHAUD	"	Mme V. BUCHET

Absente :

Mme E. JAUZELON

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Monsieur MARCHAND, 1^{er} adjoint, ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 17 décembre 2018 est approuvé par le Conseil Municipal

FINANCES

1- Association Calypso – Subvention de fonctionnement pour le centre multi-accueil L'Arbre à Lune

Depuis le 1er janvier 2018, le partenariat entre la Commune de Pouzauges et l'association Calypso, pour la gestion du Centre multi-accueil L'Arbre à Lune, se matérialise par le versement d'une subvention annuelle. Celle-ci est calculée sur la base d'un montant dû par heure de fréquentation.

Le montant de la subvention pour l'année 2018 était de 2,18 €/heure pour un total d'heures de fréquentation de 96 910, soit une subvention annuelle de 211 263,80 €.

Pour l'année 2019, l'association Calypso sollicite une subvention de 2,21 €.

Pour mémoire, l'association Calypso bénéficie également de recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et des familles. La Prestation de service unique (Psu) est versée par la CAF aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. Son montant est égal à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) déduction faite de la participation des familles.

La subvention communale serait versée en 12 fois au vu d'un état de fréquentation mensuel dressé par l'association.

Pour rappel, environ 50 % de cette dépense communale est prise en charge par la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur LUMINEAU demande pourquoi cette délibération n'attend-elle pas le vote du Budget en mars prochain.

Monsieur MARCHAND répond que la subvention est versée mensuellement au vu de la fréquentation réelle. La délibération proposée vise à pouvoir verser les trois premiers mois de l'année.

Monsieur LUMINEAU trouve cela surprenant au vu d'un système différent pour d'autres associations.

Monsieur MARCHAND répond que c'est un système un peu complexe. « Je ne sais pas si sur le fond cela change grand-chose ».

Monsieur LUMINEAU demande à ce que soit rappelé les modalités d'augmentations lorsque le fonctionnement était en délégation de service public.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il s'agissait du même fonctionnement.

Monsieur LUMINEAU demande si cela veut dire qu'il y avait une surélévation tous les ans.

Monsieur GARREAU répond par l'affirmative. Il y avait une clause dans le contrat qui stipulait que chaque année l'association pouvait demander une revalorisation avec un montant butoir*.

** Extrait de la convention de Délégation de Service Public : « le délégataire pourra réévaluer le coût de fonctionnement au 1^{er} janvier de chaque année, dans la limite de l'indice du coût de la vie (INSEE) ».*

Madame CAILLAUD précise que ce soir cela représente une augmentation de 1,2 %.

Monsieur COUSSEAU fait remarquer qu'à contrario il n'y a pas d'augmentation pour les écoles et ajoute qu'il trouverait normal, voire logique qu'il y ait également le même accroissement.

Délibération n 1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décider d'accompagner financièrement, à compter de l'année 2019, l'association Calypso dans le fonctionnement du Centre multi-accueil L'Arbre à Lune selon les modalités décrites ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention de partenariat correspondante.

2- Aménagements urbains des Petites Cités de Caractère – Demande de subvention régionale pour la réhabilitation du Centre des Remparts

La Région des Pays de la Loire accompagne financièrement les Communes labellisées ou labellisables Petites Cités de Caractère dans les travaux qu'elles entreprennent pour, de manière générale, embellir leur centre ancien.

Ces travaux doivent, entre autres, avoir pour objet :

- l'aménagement des espaces publics,
- la restauration extérieure de bâtiments communaux remarquables.

L'aide régionale de 30 % est calculée sur le montant hors taxes de travaux et plafonnée à 300 000,00 € HT par an et par Commune.

Au cours de cette année, la Commune lancera la réhabilitation du Centre des Remparts. Les travaux éligibles au programme de subventions de la Région sont les suivants:

- désamiantage et démolitions,
- reprise d'enduits et de maçonnerie de pierre,
- réfection de la toiture et changement de menuiseries de l'ancienne salle des Remparts.

montant total des postes de travaux subventionnables : 316 837,00 € HT
montant de la subvention régionale pouvant être sollicitée (30 %) : 90 000,00 €

Monsieur MARCHAND précise que cette délibération est obligatoire pour pouvoir déposer le dossier de subvention.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 21 voix pour et 7 abstentions :

- charge Madame le Maire de solliciter, de la Région, l'octroi d'une subvention de 90 000,00 € pour la réhabilitation du Centre des Remparts,
- charge Madame le Maire de demander, à la Région, l'autorisation de démarrer les travaux avant de recevoir l'arrêté attributif de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Monsieur LUMINEAU précise que le groupe Pouzaugeais, Ensemble Innovons, s'abstient dans la conformité de sa déclaration du 17 décembre 2018 relatifs à la réhabilitation du Centre des Remparts.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3- Programmes d'aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Par délibération en date du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans le centre ancien.

La Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA. La Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région.

Une nouvelle demande a été présentée pour bénéficier de ce programme d'aides régionales ; les travaux ont été examinés en Commission Urbanisme - Environnement – Développement Durable et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Il s'agit des dossiers de :

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Drian CHEVALLEREAU	16, rue de l'Aubépin	Centre ancien PCC	Façade et toiture	11 466,16 € TTC	10 % plafonnée à 50 000,00 € TTC soit 1 146,61 €

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'accorder une subvention de 1 146,31 € à Monsieur CHEVALLEREAU, pour ses travaux de façade et toiture, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide que cette subvention communale ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après la réalisation des travaux.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marchés publics et consultations

Nature	Entreprise	Montant
Mission d'assistance 2019 – Subventions patrimoine	Patrimoine et Architecture SARL Essarts en Bocage	5 063,16 € TTC
Matériels informatiques école Jules Verne suite à dysfonctionnement électrique	LP Informatique Chantonay	5 227,93 € TTC
Achat véhicule électrique ZOE pour Police Municipale	Herbretaise automobile sas Les Herbiers En partenariat avec le Garage MAROT Pouzauges	15 136,62 € <i>après remise commerciale 10 % + bonus éco, primes ... Montant initial 23 700,00 €</i>
Coupe rase Bois de la Folie	LONGS CRINS Rives de L'Yon	2 035,00 € TTC
Dépliants « La parole aux habitants »	Imprimerie LIAIGRE SARL Pouzauges	720,00 € TTC
Marché de travaux La Pierre Blanche	CHARIER TP Sud Cerizay	282 253,18 € TTC
Création d'un plan cavalier	CABIRON Damien Dole	12 000,00 € TTC
Mur de pan d'entraînement salle de l'Etoile (escalade)	ALTISSIMO SAS Toulouse	29 824,50 € TTC
Marché achat véhicule Toyota service Bâtiments	Garages CHAIGNEAU Pouzauges	20 171,88 € TTC
Licence Office 365 (mails Mairie)	SBS Informatique Veziins	1 404,00 € TTC
Fleurissement estival	CHAMOULAUD SAS Le Barp	1 682,56 € TTC
Location nacelle pour élagage	Vendée Location – VLOK Les Herbiers	1 709,33 € TTC
Formation BAFD Chloé MATY	CEMEA Pays de la Loire Nantes	576,00 € TTC
Fleurissement annuel	Jardinerie de l'Etoile Pouzauges	4 071,98 € TTC
Entretien tondeuse	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Mouilleron le Captif	1 355,57 € TTC
Assurances Ville . lot 1 - Dommages aux biens et des risques annexes . lot 2 - Responsabilités et risques annexes . lot 3 - Véhicules à moteur et risques annexes . lot 4 - Protection juridique collectivité et protection fonctionnelle agents et élus	MAIF Collectivités Territoriales - Niort GROUPAMA – Niort Assurances JUBIN – Mayenne SMACL Assurances - Niort	8 249,07 € TTC 3 501,00 € TTC 5 735,92 € TTC 1 524,00 € TTC

Marché à bons de commandes balayage des voiries avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	SARL Atlantic Balayage Saint-Fulgent	5 805,34 € TTC Annuels Renouvelable 2 fois
BUDGET PEPINIÈRES D'ENTREPRISES		
Nature	Entreprise	Montant
Ilot des remparts	CHARRIER TDD Atlantique Vendée Champagné les Marais	194 135,64 € HT
. Désamiantage		76 879,64 € HT
. Démolition		117 256,00 € HT

Décisions

- **Signature d'une convention de collaboration avec l'Office de Tourisme**
pour diverses missions (*promotion de la ville et de ses labels, accueil des groupes Vendée Tourisme, Escapades nocturnes, valorisation du château,...*)
au titre de l'année 2019
sur une estimation de 250 heures au prix de 25,00 € l'heure, soit 6 250,00 €
avec un premier versement de 3 000,00 € au mois de mai et règlement du solde à l'issue de la prestation

- **Fixation des tarifs communaux** (*locations de salles, cimetière, droits de place foires et marchés, cirques et métiers forains, Espace Jeunes, podium, paddle, atelier multisports, navette*)
pour l'année 2019 (PJ A)

Informations générales

Conteneurs rue Ferchaud de Réaumur

Monsieur BALLAY fait remarquer que les conteneurs situés à proximité du collège Gaston Chaissac, rue Ferchaud de Réaumur, sont près de la piste cyclable et que des débris de verre au sol gênent la circulation. Il demande s'il est possible de les déplacer plus loin.

L'information est prise en compte et sera transmise au SCOM.

Monsieur MARCHAND lève la séance à 19 h 21.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISION DU MAIRE

Tarifs communaux 2019

N° SR2018 010

Le Maire de la Commune de POUZAUGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM140401 du 14 avril 2014 donnant délégation à Madame la maire,

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs communaux pour l'année 2019, tels qu'indiqués dans le tableau ci-après. L'entrée en vigueur de ces tarifs est arrêtée au 1^{er} janvier.

	Tarifs 2019
LOCATION DE SALLES	
Salle Emile Robert	
Assemblée Générale annuelle associations de Pouzauges (accès cuisine)	69,00 €
Réunion, Assemblée Générale, Exposition, Vin d'honneur, Concours	
> Pouzauges	160,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	199,00 €
> Extérieur canton des Herbiers	226,00 €
Repas, soirée dansante, spectacle - 1 jour	
> Pouzauges	284,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	452,00 €
> Extérieur canton des Herbiers	570,00 €
Repas, soirée dansante, spectacle - FORFAIT 2 jours (samedi-dimanche)	
> Pouzauges	387,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	560,00 €
> Extérieur canton des Herbiers	670,00 €
Location bar Journée	91,00 €
Location bar demi-journée	48,00 €
Location cuisine - repas chaud	
> Pouzauges	124,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	194,00 €
> Extérieur canton des Herbiers	226,00 €
Location cuisine - repas froid	
> Pouzauges	67,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	97,00 €
> Extérieur canton des Herbiers	124,00 €
Veille (à partir de 14h) ou lendemain (jusqu'à midi) - sauf samedi et dimanche	69,00 €
Tarifcation particulière Accueil des Aînés (+ électricité)	69,00 €
Tarifcation particulière ISICA (+ électricité)	91,00 €
Location couverts et assiettes par 50	18,00 €
Location verres ou tasses par 50	7,00 €
Location sonorisation - vidéo	61,00 €
Forfait location de 12 tables rondes (8/10 personnes par table)	23,00 €
Consommation électrique (le kWh)	0,27 €
Conteneurs poubelles (par conteneur de 660 L)	21,00 €

.../...

LOCATION DE SALLES		Tarifs 2019
Salle du château		
Location à la Journée (chauffage inclus)		
> Pouzauges		166,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges		234,00 €
> Extérieur canton des Herbiers		280,00 €
Location FORFAIT 2 jours - samedi et dimanche (chauffage inclus)		
> Pouzauges		250,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges		336,00 €
> Extérieur canton des Herbiers		382,00 €
Veille (à partir de 14h) ou lendemain (jusqu'à midi) (chauffage inclus) - sauf samedi et dimanche		
> Pouzauges		43,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire Communauté de Communes du Pays de Pouzauges		53,00 €
> Extérieur canton des Herbiers		63,00 €
Location sépulture (en cas d'indisponibilité de la salle Emile Robert et en fonction du planning de la salle du Vieux Château)		50,00 €
Conteneurs poubelles		21,00 €
EDF		0,27 €
Forfait ménage salle du Vieux Château		101,00 €
SALLES		
Moquette de protection des salles		0,30 € m ²
CIMETIERE		
Columbarium		
Cave-urne		
. Trentenaire		236,00 €
. Cinquantenaire		471,00 €
Module alvéolaire		
. Trentenaire		601,00 €
. Cinquantenaire		1 003,00 €
Support de mémoire		
. 15 ans		18,00 €
. 30 ans		34,00 €
Jardin du Souvenir		
. Dispersion des cendres		56,00 €
Concession (le m²)		
. Trentenaire		95,00 €
. Cinquantenaire		191,00 €
DROIT DE PLACE FOIRES ET MARCHES		
Sur la voie publique (ml)		
Etalage inférieur à 5 m (le ml)		0,80 €
Etalage compris entre 5 et 10 m (forfait)		4,10 €
Etalage supérieur à 10 m (forfait)		6,60 €
Branchement électrique pour emplacement extérieur		1,00 €
Dans les halles		2,40 € ml
DROIT DE PLACE CIRQUES ET METIERS FORAINS		
Forfait journalier		150,00 €

.../...

	Tarifs 2019
ESPACE JEUNES	
Adhésion annuelle	5,00 €
Activité sur place	2,00 €
Activité extérieure / stage	4,00 €
Sortie ½ journée	8,00 €
Sortie journée	12,00 €
Sortie évènement	20,00 €
Accueil libre	Gratuit
PODIUM	
Associations de Pouzauges (transport assuré par la Commune ; montage et démontage assurés par les membres de l'association)	150,00 €
Associations du Pays de Pouzauges (transport, montage et démontage assurés par les membres de l'association)	150,00 €
PADDLE	
Location paddle ½ heure	5,00 €/ ½ heure
ATELIERS MULTISPORTS	
Forfait enfant (4 à 7 ans)	45,00 €
NAVETTE	
Trajet aller-retour pour une utilisation ponctuelle du service	1,00 €
Forfait annuel enfant utilisateur avec gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant d'une même fratrie	30,00 €

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet,
- Madame le Comptable de la Collectivité.

Fait en Mairie, le 27/12/2018

*Décision certifiée exécutoire,
 compte-tenu de sa transmission
 en Sous-Préfecture le*

Michelle DEVANNE
 Maire

POUR COPIE CONFORME

Michelle DEVANNE
 Maire